

ISIN : FR0013358389

# AFER PREMIUM

Afer Premium est un support en unités de compte adossé à un Fonds d'investissement alternatif (FIA) de forme Fonds Professionnel à Vocation Générale (FPVG). L'investissement sur le support Afer Premium est limité à 10 % de la valeur de rachat de l'adhésion. Un contrôle de ce seuil de détention est effectué par le GIE Afer au moment de chaque opération initiée par l'adhérent (les précisions relatives à chaque type d'opération figurent dans la Notice 1/2).

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### ■ CLASSIFICATION DE L'OPC

### ■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV a pour objectif d'optimiser la performance sur la durée de placement recommandée de 8 ans, en exploitant une diversité de classes d'actifs par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire et en offrant sur l'horizon d'investissement une solution potentielle de diversification sans garantie en capital.

La SICAV AFER PREMIUM est investie, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion dans des Organismes de Placement Collectif (OPC) de produits de taux, des OPC de produits d'actions, des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, des OPC à rendement absolu, des OPC de capital investissement, des OPC de créances privées, des OPC ou ETF de matières premières, des OPC Immobiliers et des OPC investissant sur des actifs atypiques (forêts, terres agricoles, vignobles, œuvres d'art,...), en fonction des opportunités de marché. La SICAV peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des OPC et jusqu'à 10 % en direct en actions, obligations et produits structurés.

### ■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

La SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés de la façon suivante :

- Entre 0 % et 100 % en OPC dont les OPC cotés/ETF à réplique physique, spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires, et les OPC convertibles), de toutes zones géographiques (inclus jusqu'à 25 % maximum les pays hors OCDE y compris émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, notamment jusqu'à 25 % maximum en OPC spécialisés en dettes notées en catégorie spéculative dite à « haut rendement » (OPC investissant dans des titres « High Yield » ou non notés), ainsi que jusqu'à 20 % maximum de l'actif en OPC spécialisés en dettes subordonnées, y compris en tout ou partie en OPC spécialisés en obligations contingentes convertibles.
- Entre 0 % et 100 % en OPC dont OPC cotés/ETF à réplique physique, spécialisés sur les marchés actions cotées, de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (incluant jusqu'à 20 % maximum de pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs.
- Entre 0 % et 100 % en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions cotées ;
- Entre 0 % et 35 % en OPC ou fonds d'investissement à rendement absolu, utilisant les différents types de gestion alternative (systématique, relative value, arbitrage, long/short, event driven, global macro etc...) appliqués à toutes classes d'actifs financiers.
- Entre 0 % et 40 % en OPC de créances privées dans la limite de 25 % de l'actif, en OPC ou ETF de matières premières dans la limite de 20 % de l'actif, ainsi que dans la limite de 20 % de l'actif dans des OPC de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP, Fonds professionnel de capital-investissement), et dans la limite de 20 % de l'actif dans des OPC, OPPCI ou équivalent sur le fondement d'un droit étranger et pour un maximum de 10 % de l'actif dans des OPC investissant sur des actifs atypiques (forêts, terres agricoles, vignobles, œuvres d'art,...).

- Entre 0 % et 10 % en actions et/ou en obligations cotées, ainsi qu'en produits structurés détenus en direct.

L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200 %.

L'exposition consolidée au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre - 4 et + 12. L'exposition au risque de change ne dépassera pas 50 %.

L'exposition consolidée aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200 %.

La SICAV pourra être exposée aux pays hors OCDE y compris émergents jusqu'à 35 % de son actif.

### ■ INDICATEUR(S) DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de son univers d'investissement et de la stratégie poursuivie, la SICAV ne peut être comparée à aucun indicateur de référence.

L'indice composite de comparaison suivant, rebalancé trimestriellement, pourra être utilisé à titre indicatif (cours de clôture) :

- 50 % MSCI All Countries World Net Total Return EUR Index (NDEEWN Index), cet indice est représentatif des plus grandes capitalisations parmi les marchés développés et marchés émergents de 23 et 24 pays respectivement. Il est calculé dividendes nets réinvestis.
- 50 % Bloomberg Barclays Global Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index), c'est un indice phare de la dette mondiale de qualité « Investment Grade » provenant de vingt-quatre marchés de devises locales. Cet indice multidevises comprend des obligations de trésorerie, des obligations d'Etat, des obligations d'entreprises et des obligations titrisées à taux fixe d'émetteurs des marchés développés et émergents. Il est calculé coupons nets réinvestis.

### ■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS BANK. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12h00. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

La valeur liquidative est calculée chaque mercredi ainsi que le dernier jour ouvré de chaque mois, sauf si la Bourse de Paris est fermée ou si ce jour est férié en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré, d'ouverture de la Bourse de Paris, qui précède. Cette SICAV capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

### ■ AUTRES INFORMATIONS

La SICAV peut utiliser des instruments dérivés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change à titre de couverture et/ou d'exposition. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices (de taux, d'actions, et de devises), change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices (de taux, d'actions).

La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

La durée de placement recommandée est supérieure à 8 ans.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé





## ■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPC se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité du fonds.
- Le niveau de risque de cet OPC reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
- Cet indicateur se base sur la volatilité historique annualisée du fonds sur une période de 5 ans. Celle-ci pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. La catégorie de risque associée à l'OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPC ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## ■ RISQUES IMPORTANTS NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

### ■ Risque de contrepartie

Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

### ■ Risque de crédit

Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

### ■ Risque de liquidité

Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs de souscription/rachat.

### ■ Impact des techniques telles que des produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des mouvements de marché sur le portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour plus d'information sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, veuillez-vous référer à la rubrique " Profil de risque " du prospectus de cet OPC, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique " Informations pratiques " ci-dessous.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution du fonds. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %* maximum
Frais de sortie	Néant

\* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,50 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective. La SICAV ayant moins d'un exercice d'existence, le pourcentage de frais courants indiqué correspond au taux minimum des frais de fonctionnement et de gestion estimés par la société de gestion, pouvant être prélevés sur un exercice. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique " Frais et Commissions " du prospectus de cet OPC, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique " Informations pratiques " ci-dessous.

## PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées sont calculées sur des années civiles complètes.

La SICAV ayant été créée le 21 décembre 2018, ses performances ne pourront être présentées qu'à l'issue d'une année civile complète.

### Avertissements et commentaires :

Cet OPC a été créé le 21 décembre 2018.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### ■ DÉPOSITAIRE

CACEIS BANK.

### ■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

### ■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPC, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles en langue française et sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

**Rothschild & Co Asset Management Europe**

Service Commercial

29, avenue de Messine 75008 Paris.

**clientserviceteam@rothschildandco.com**

### ■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : **www.am.eu.rothschildandco.com**.

Elle sera également publiée sur **www.afer.fr**.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet **https://www.am.eu.rothschildandco.com** ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société de gestion de portefeuille Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes.

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 décembre 2018. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur **www.afer.fr**.*